

Paris le 18 avril 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Restauration rapide : deux avenants importants signés entre le SNARR et quatre organisations syndicales de salariés**

Le SNARR (Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide), la CFDT Fédération des Services, la CFTC, FGTA-FO et INOVA CFE/CGC ont signé, d'une part l'avenant 50 relatif aux classifications, d'autre part l'avenant 51 relatif aux minima conventionnels.

#### Classifications

- Outre la clarification des 4 critères classants existants, un 5<sup>ème</sup> critère « relation client » sera introduit pour tenir compte des évolutions du secteur d'activité.
- Le niveau II sera simplifié par la suppression d'un échelon.
- Le statut d'agent de maîtrise sera attribué dès le niveau III-3 quels que soient le chiffre d'affaires et l'effectif de l'établissement dans lequel le salarié est employé.

#### Salaires

- La grille des minima conventionnels est revalorisée en moyenne de 1,30% par rapport à la grille antérieure.
- La prime d'activité continue (PAC) est augmentée de 50 € par tranche.
- L'ancienneté pour bénéficier des jours fériés est ramenée de 12 à 10 mois.
- Exceptionnellement, ces dispositions seront applicables au 1<sup>er</sup> avril 2017 (ou 1<sup>er</sup> mai pour les jours fériés) sans attendre l'arrêté d'extension demandé à la Ministre du Travail.

Dans un contexte économique tendu, le SNARR se félicite que ces négociations aient pu aboutir et rappelle que ses adhérents créent chaque année plusieurs milliers d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Contact presse : Dominique-Ph. BÉNÉZET 01 56 62 16 16  
[benezet@snarr.fr](mailto:benezet@snarr.fr)

*Créé en 1984, le SNARR, seul syndicat représentatif du secteur de la restauration rapide, regroupe plus de 180 enseignes représentant plus de 2 300 entreprises gérant plus de 3 000 établissements.*

*Le chiffre d'affaires réalisé par ses adhérents, qui emploient plus de 103 000 salariés, s'est élevé en 2016 à 7,2 milliards d'euros hors taxes.*